

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 46 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 28 JANVIER.

Une souscription a été ouverte à Londres pour les veuves et orphelins des défenseurs de Bilbao.

— On dit avoir reçu des lettres qui annoncent l'arrivée du prince Louis Napoléon à Philadelphie.

— Samedi dernier, le jury a fait une enquête sur le corps de M. John George Wilson, âgé de 58 ans, peintre d'une grande célébrité, qui s'était empoisonné.

— La *Revue d'Edimbourg* contient dans son numéro de janvier 1837, qui vient de paraître, un article extrêmement curieux sur les efforts faits par le gouvernement anglais dans l'Inde, pour anéantir la plus formidable bande d'assassins dont l'histoire du monde ait jamais parlé. Il paraît, d'après les renseignements les plus certains, qu'il a existé sous les divers gouvernements des Indes, des mahométans et des Anglais, une vaste association de plusieurs milliers d'assassins, qui a étendu ses ramifications dans toute l'Inde, depuis le cap Comorin jusqu'à l'Himalaya. Bien que cette association ait fait chaque année de nombreuses victimes, son organisation et même son existence sont restées inconnues aux fonctionnaires anglais les plus actifs et les plus vigilants. Les gouvernements des naturels du pays les ont même à peine connues.

Ils voyagent par bandes qui varient depuis dix ou douze individus jusqu'à plusieurs centaines, tantôt sous l'apparence de marchands, tantôt sous celle de pèlerins, tantôt comme des cipayes qui vont prendre du service ou qui en reviennent.

L'un d'eux joue par fois le rôle de raja; il est accompagné de tentes, de voitures, de tout le bagage nécessaire, etc. Le reste de la troupe joue le rôle obligé de serviteurs empressés. Si la bande est trop nombreuse, elle se divise en plusieurs fractions qui se suivent l'une et l'autre à certains intervalles où se divisent par différents points pour se rejoindre à un point convenu. Ils s'insinuent dans la confiance des voyageurs auxquels ils proposent habituellement de faire route ensemble sous prétexte de la plus grande sûreté de chacun. On donne au meurtrier la place la plus convenable, et les précautions les plus minutieuses sont prises contre l'introduction de tout intrus. On engage généralement les voyageurs à s'asseoir, sous le prétexte de se reposer, et à un signal donné ils sont étranglés. Ces misérables enterrent ensuite les cadavres de leurs victimes après les avoir mis en pièces pour en hâter la décomposition. Il faut deux thugs pour assassiner un individu; l'un le prend par les jambes et les mains, et l'autre le prend par le nez. Si le voyageur a un chien on le tue également de peur que le fidèle animal ne vienne à faire découvrir le cadavre de son maître assassiné.

Au mois d'octobre 1835, 1562 individus appartenant à cette association, avaient été mis en jugement. On en avait pendu 382 et 986 avaient été ou transportés ou condamnés à la prison pour le reste de leurs jours.

BULLETIN POLITIQUE.

Voici en quels termes le *Morning Chronicle* rapporte, d'après sa correspondance de Constantinople, la capture du bâtiment anglais le *Vixen* par les Russes :

Constantinople, 28 décembre.

Le capitaine d'un vaisseau marchand, arrivé ici de Kersch la semaine dernière, nous a enfin rapporté des détails sur le sort du *Vixen*. Il paraît que ce bâtiment a été capturé par les Russes. Après s'être rendu à Soudjuk-Kalé, sur la côte de l'Abasie, entre Anapa et Gelinjeck, où les

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Un vieux maître de danse, le dernier d'une race qui va s'éteignant chaque jour, M. Chéri, qui depuis la première émigration a transporté son art en Angleterre, M. Chéri, qui a conservé avec un courage digne d'une meilleure cause la culotte courte, les bas jaspés et les ailes de pigeon, M. Chéri actionnait devant la cour des requêtes, à Londres, l'un de ses élèves, un gros et lourd garçon boulanger, et réclamait de lui 17 shellings (24 fr. 25 c.), prix de trois mois de leçons.

Le juge, au plaignant : Qui êtes-vous ?

— Polydore-Désiré Chéri, professeur de danse, noble et réfugié politique.

— Réfugié politique, à votre âge, et maître de danse ?

— Soixante-quatorze ans, c'est vrai. J'ose me flatter d'être le doyen des réfugiés politiques; peut-être pourrâs-tu me dire aussi le dernier et le seul professeur de danse noble... Est-ce qu'on danse aujourd'hui ? Tel que vous me voyez, j'ai eu vingt ans ma voiture; j'ai donné des leçons à S. M. Georges IV, un beau cavalier, ma foi. C'est moi qui, en 1801, eus l'honneur de recevoir de la belle duchesse de Devonshire ce fameux soufflet qui fit tant de bruit, soufflet bien précieux, mais d'où date ma ruine.

— Comment cela, mon cher M. Chéri ? Racontez-nous la chose, je vous prie. Il serait fâcheux qu'une histoire pareille fût perdue pour la publicité.

troupes russes avaient fait une malheureuse tentative de débarquement, le *Vixen* avait déjà mis à terre la plus grande partie de sa cargaison, composée de sel et non de poudre à canon, comme on l'a dit, quand un vaisseau de guerre russe, entrant dans la baie, s'empara du bâtiment et fit prisonnier M. Bell, le capitaine et l'équipage. Ils ont été conduits le 8 à Kaffa, dans la Crimée, et le bâtiment a été mené à Sébastopol.

— Nous n'entreprendrons pas de décrire ici la sensation produite par cette nouvelle de la violation directe du droit des gens, et d'une insulte flagrante faite au pavillon anglais. Tous les rapports de Samsoun, Sinope et Trébisonde, s'accordent à représenter comme tout à fait extraordinaire l'impression produite par cet événement sur les côtes de la Mer-Noire. Habités aux actes de violence tyrannique de la Russie, aux prétextes frivoles et hypocrites par lesquels cette puissance s'efforce de détruire les relations commerciales établies depuis des siècles entre les rives de l'Éuxin, ces peuples pensaient du moins que notre pavillon serait respecté; on regardait la présence du *Vixen* comme décisive de la question du blocus. Ce blocus, du moins on le pensait, avait été levé; on ne pouvait pas croire que la Russie s'empresserait de relever le gant jeté par l'Angleterre. Elle l'a fait et maintenant tous les regards se tournent avec anxiété vers la Grande-Bretagne. Puisse la conduite qu'elle adoptera être digne de la crise actuelle, de sa position, de son caractère, de sa dignité! Les conséquences d'une politique de temporisation dans un moment où il faut de l'énergie et de l'action, sont trop effrayantes pour que nous voulions nous y arrêter.

Le *Times* considère aussi comme un outrage fait au pavillon anglais la capture du *Vixen*.

Le *Courier* dit au contraire que la Russie était dans son droit.

FRANCE. — PARIS, 31 JANVIER.

La grippe a fait depuis quelques jours des progrès extraordinaires dans tout Paris, où l'on compte au moins 300,000 personnes atteintes de cette maladie qui, par bonheur, n'a pris jusqu'à présent aucun symptôme alarmant. La grippe affaiblit beaucoup les personnes qui en sont atteintes, et qui sont forcées de garder la lit pendant quelques jours.

On cite des grands pensionnats de Paris, où 100 élèves sont tombés malades de la grippe en deux jours.

— On sait la position singulière où le gouvernement se trouve placé vis-à-vis du colonel Vaudrey par suite du verdict des jurés de Strasbourg; il paraît que cette position va se compliquer encore, car s'il faut en croire les bruits répandus, l'intention du colonel est de se mettre sur les rangs de la députation en remplacement de M. Hernoux, député de la Côte-d'Or.

— Mme. la comtesse Lehon, épouse de M. le ministre de Belgique, s'est rendue adjudicataire, moyennant 371,000 fr., de l'hôtel Roderer, rue du faubourg Saint-Honoré, qu'avait loué M. le comte Pozzo di Borgo avant l'acquisition par lui faite de l'hôtel Blacas.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le ministère a fait publier ce soir la dépêche télégraphique suivante :

« Narbonne, le 28 janvier.

« Le 20, la municipalité de Barcelonne a été remplacée par la précédente. Le général Serrano a approuvé les mesures prises par le général Pareno pour rétablir l'ordre. — Barcelonne était tranquille le 24, mais les esprits encore inquiets.

— Volontiers; l'on n'est pas fâché à mon âge de rappeler un temps de poésie et d'erreur. C'était en 1801: mon auguste élève, le prince de Galles, m'avait chargé de lui former sa maîtresse, la jeune duchesse de Devonshire, belle comme un ange, plus belle que tous les anges réunis, mais qui ne dansait pas. J'en devins amoureux; un jour que je devais lui placer les pieds dans une certaine position, le feu qui me consumait fit explosion, et ma main, qui n'aurait dû lui toucher que la cheville, alla trop loin. La duchesse bondit trois pas en arrière et daigna me donner un soufflet, mais un soufflet délicieux! Je ne lui en voulus pas, au contraire; je fus plus de deux mois sans me débarbouiller pour ne pas enlever la trace fugitive; mais mon seul regret était de ne pas pouvoir embrasser ma joue. Bref, ce jour de gloire et de bonheur fut le commencement de ma ruine; je perdis tous mes élèves à la cour, puis en ville, et enfin j'en suis arrivé à donner de leçons à des malôtres comme Monsieur, qui encore ne veut pas me payer.

Le juge: Voyons, M. Doughy, pourquoi ne payez-vous pas ce brave homme? Qu'avez-vous à dire? Dans tout Londres vous ne trouvez pas un maître de danse qui ait plus d'expérience et d'aussi illustres antécédents.

M. Doughy: C'est possible; mais il ne m'a rien appris. Voilà qu'é tant amoureux de la fille de mon bourgeois, Jenny Baker; je m'imaginai que ça irait mieux si je savais danser. Alors, sans rien dire, je suis allé près d'un an en cachette chez Monsieur pour qu'il m'apprent à danser. Je l'ai payé trois trimestres. Voilà que je croyais sa-

« Cabrera est venu le 16 près de Valence avec sept bataillons. L'indiscipline des troupes de la reine les empêcha d'agir. Valence était tranquille le 20, grâce à la fermeté du gouverneur Seguesa. Trois portes étaient fermées le 17. »

Bulletin de la bourse de Paris du 31. — Jamais liquidation ne s'est faite en présence de moins de monde; la bourse était pour ainsi dire déserte, le parquet, la coulisse et les spéculateurs étaient plus ou moins affectés par la maladie régnante. Les affaires se ressentirent depuis quelques jours de l'absence des habitués de la bourse; aussi, comme nous l'avions prévu, la reprise des primes s'est faite sans aucune variation; beaucoup d'opérations ont été reportées fin février, et suivant toute apparence, les réalisations de pertes ou de bénéfices n'auront lieu qu'à cette époque. Nous connaissons plusieurs financiers qui se sont fait reporter, faute d'avoir pu sortir, étant retenus chez eux par la grippe.

L'actif ouvert à 25 1/2, était offert à la fin de la bourse à 25 3/8; cependant les nouvelles données par les correspondances du 23, de Madrid, sont assez satisfaisantes.

BELGIQUE.

Bruxelles, 30 janvier. (Trois heures.) — Stagnation progressive; quand aux précédentes bourses, les fonds espagnols donnaient lieu à peu d'opérations, il était au moins question des autres valeurs. Aujourd'hui, plus de la moitié de la durée de la bourse s'est écoulée, sans que l'on parlât d'un cours quelconque. Les besoins de pièces pour le 6, ont forcé des offres, le prix des obligations Ardois, avant que la cote de Paris fut connue a été porté à 23 7/8, puis il est subitement tombé à 23 3/8, pour revenir à 23 1/2 argent 5/8 papier. On annonce 1/2 p. c. de baisse à Paris. Le brouillard empêche de communiquer avec Anvers.

Après la cote, Ardois 23 5/8 argent, point de vendeurs. On attend avec impatience le discours d'ouverture du parlement anglais.

Amsterdam, 30 janvier. — Dette active 2 1/2 p. c. 53 7/8 r316, 5 p. c. 101 3/8 1/4, billets de chance 22 15/16 43/16, syndicat 94 3/4 1/16, société de commerce 180 1/2 1/9 3/8, Ardois pièces de 85 liv. 23 1/2. 1/4 dito grosses pièces 23 3/16, coupons 00, diff. 8 5/8 3/4, passive 6 3/4, brésiliens 85 3/4, Naples 00, russes 104 1/4.

Londres, 30 janvier. (4 heures.) — Les décomptes de la liquidation ont occupé les spéculateurs et ne leur ont point laissé le temps de songer à d'autres affaires; bourse très-calme et insignifiante. Consolidés 89 3/4 à 7/8, belges 00, hollandais 2 1/2 p. c. 53 3/4 7/8 5/4 à 53 7/8, Id. 5 p. c. 103 à 1/8 à 103, espagnoles active au comptant 25 1/2 25 à 3/8 3/4 1/2 26 à 25 7/8, au 15 février 25 5/8 25 à 1/2 3/4 1/2 26 à 25 7/8, coupons 4 1/2 45 à 44, passive 7 1/4 7 à 3/8, différée 12 à 3/8 portugais 5 p. c. 48 47 1/2 à 48, 3 p. c. 30 1/2 à 31, brésiliens 65 7/8 à 86.

Marchés des huiles et graines. — L'huile de colza continue son mouvement de baisse; il s'y fait peu ou point d'affaires faute d'acheteurs. Graines grasses très-offertes en baisse. Tourteaux sans affaires.

La chambre des représentants s'est occupée dans sa séance de ce jour du vote définitif du budget des affaires étrangères qui a été adopté à l'unanimité de 67 voix. Trois membres, MM. Dubois, Desmet et Treutseux se sont abstenus, ne voulant pas donner par un vote approbatif, leur adhésion à la fusion des deux ministères de l'intérieur et de l'extérieur, sous la direction d'un seul ministre.

Une longue discussion s'est ensuite engagée sur le second vote du projet de loi relatif au mariage des miliciens. La chambre a repoussé tout amendement et a définitivement voté par 41 voix contre 33, le projet tel qu'il avait été adopté.

Le budget de la marine a été adopté sans aucune discussion importante.

La loi du 22 février 1834 qui autorise le gouvernement à accorder la franchise de droits à l'entrée des machines et ustensiles venant de l'étranger, et que le gouvernement proposait de rendre définitive, n'a été votée, sur la proposition de M. Gendebien, que pour un laps de 3 années.

voir danser comme tout le monde; un soir je me lance... j'invite Jenny... Il se trouve, confusion! que ce vieux singe ne m'avait appris que le menuet!!

M. Chéri: Eh bien! sans doute, le menuet: vous m'avez demandé la danse noble. D'ailleurs, toute la danse est dans le menuet, comme la musique dans le quatuor; c'était à vous de l'en tirer, de l'appliquer à vos contredanses, à vos gigue, à vos galops... Mais vous êtes si lourd!

M. Doughy: Moi lourd! j'apprends tout ce que je veux; demandez à Jenny, je n'ai pas la tête dure, allez.

M. Chéri: La tête, ça ne me regarde pas; mais les pieds, ah! oui, vous les avez durs et toujours en dedans.

M. Doughy: Ça, c'est vrai, que j'ai un peu en dedans de nature; mais aussi quand vous me les tourmentez en dehors, qu'est-ce que je vous ai dit: je ne tiens pas à l'argent, je vous donnerai quatre shellings de plus par mois, si vous voulez m'apprendre à danser en dedans, sans me gêner.

M. Chéri: Là, vous l'entendez, Messieurs! me proposer une augmentation pour lui apprendre à danser en dedans, moi professeur de danse noble, maître de George IV, et de la belle, de la sublime duchesse de Devonshire! Vous voyez qu'il n'y avait rien à faire d'un pareil élève.

Le tribunal a semblé partager cette opinion; car il a condamné M. Doughy à payer en trois fois la somme réclamée et les frais.

(Gazette des Tribunaux.)

Demain il n'y aura pas de séance publique, afin de laisser aux sections et aux commissions le temps de terminer leurs divers travaux. La chambre se réunira vendredi et s'occupera de la loi sur les barrières, et d'un rapport de pétitions.

Un journal rapporte, parmi d'autres nouvelles de notre bourse :

Les principaux capitalistes et spéculateurs ont signé l'engagement d'honneur, de stipuler dans les marchés à partir de demain, que les intérêts courants depuis le premier janvier, sur les actions de la Banque de Belgique et de la Société des actions réunies, seraient bonifiés aux vendeurs au-dessus du prix fixé dans les contrats.

L'Observateur dit que les actionnaires du Courrier Belge viennent de vendre la propriété de ce journal à M. Jobard qui a fait cette acquisition pour lui, et aussi, à ce qu'il paraît, pour le compte de quelques autres personnes.

Le Courrier publie en effet une profession de foi signée par M. Jobard qui déclare qu'il reprendra dans le Courrier le développement des doctrines consignées dans l'Industriel qu'il a fait paraître il y a quelques années.

LIÈGE, LE 2 FÉVRIER.

CONSEIL COMMUNAL.

Fin de la séance du 31 janvier.

Voici la suite des articles du chapitre des recettes, adoptés dans la séance :

| Biens-fonds communaux. | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Vignoble et jardin aux Urselines, | 212 |
| Ile de Werixhet, | 306 88 |
| Terrain aux remparts de St.-Laurent, | 52 91 |
| Jardin rue Mississippi, | 30 |
| Jardin et cotillage de St.-Laurent, | 258 20 |
| Jardin qui était occupé par M. Stephany, | 50 |
| Jardin entre les portes St.-Martin et Ste.-Marguerite, | 44 62 |
| Terrain à la porte St.-Léonard, | 14 18 |
| Restant du terrain disponible au pont Monsset, | 42 32 |
| Rentes foncières et redevances annuelles, | 1061 |
| Revenus des chambres, | 4918 34 |
| Produit du denier de couchette des chevaux dans les casernes, | 10,000 |
| Produit du denier de couchette des militaires dans les casernes, | 20,000 |
| Produit présumé des amendes de police, | 800 |
| Moitié de la recette des amendes et des rétributions dues en vertu des lois sur la garde civique, | 1,000 |
| Indemnité pour l'hôpital militaire de St.-Laurent, | 4,000 |
| Remboursement des avances à faire pour logement et nourriture des miliciens et gardes civiques, | 2,000 |
| Remboursement des frais de transport des détenus et militaires malades, | 1,500 |
| Intérêts de trois obligations de 1000 fls. P.-B. de la dette hollandaise, | 158 73 |
| Remboursement des indemnités de route aux voyageurs indigens, | 200 |
| Loyer affecté au casernement de la gendarmerie, | 2,500 |
| Total des recettes, | 877,934 99 |
| Récapitulation. | |
| Recettes extraordinaires, | 1,541,065 98 |
| Recettes ordinaires, | 877,934 99 |
| Total général des recettes, | 2,419,000 97 |

Avant d'aborder la discussion du chapitre des dépenses, il s'élève une question incidente. Elle consiste à savoir si le chapitre des traitements sera traité en public ou à huis clos.

Après une assez longue discussion on met aux voix la question suivante :

« Pour la question des traitements au budget, la publicité est-elle facultative, oui ou non ? »

Ont répondu oui : MM. Piercot, De Thier, Lambinon, Chiefoeux, Tombeur, Brixhe, Hanquet, Bellefroid, Forgeur, Delexhy, Despa, Galand, Capitaine, Wasseige, Closset, Hennequin, Koeler et Cox.

Ont répondu non : MM. Jamme, Lefebvre, Constant, Fleussu, Tilman, Billy, Lion et Dehasse.

Par suite de ce vote, il est ensuite décidé à l'unanimité que la discussion dont il s'agit aura lieu en séance publique.

M. Despa a la parole sur le chapitre des recettes. L'honorable conseiller s'exprime à peu près en ces termes :

« La ville de Liège a des ressources importantes, cela est vrai; mais ces ressources proviennent presque en totalité du produit de son octroi. Dès lors le produit de la recette décline l'élevation et la multiplicité des accises municipales qui pèsent sur les contribuables. On conçoit combien il est du devoir de l'administration de la commune, d'établir une sage économie qui puisse permettre par la suite des réductions, ou du moins qui ne fasse pas appréhender la nécessité de devoir recourir à de nouvelles majorations dans l'octroi.

D'un autre côté le produit des taxes municipales ne constitue pas un revenu fixe, assuré, invariable; des événements politiques, des commotions commerciales, une stagnation dans les affaires de l'industrie peuvent réduire les recettes de l'octroi. On doit donc reconnaître que, quand les accises municipales sont productives, la prudence exige qu'on en emploie principalement le produit à des dépenses de première nécessité, à achever, par exemple, ce qui est entrepris, à terminer des travaux commencés, à travailler enfin utilement pour l'avenir, afin que si la commune était alors moins dotée, elle n'eût point à regretter de ne pouvoir satisfaire à des besoins réels, impérieux et pressants.

M. Despa émet ici l'opinion que les besoins de la ville dépassent ses revenus. Il paye ensuite à M. Lion, rapporteur de la commission, un juste tribut d'éloges, pour la clarté avec laquelle il a exposé le mécanisme financier de la commune; mais il regrette qu'il ne se soit pas attaché davantage à faire ressortir la nécessité des économies.

Examinons maintenant les résultats généraux du budget et voyons comment on peut être conduit à apprécier inexactement la situation de la caisse municipale, tout en posant néanmoins, les chiffres tels qu'ils existent.

D'abord on admet :

| | |
|-------------------------------------------------|---------------------|
| En recettes extraordinaires, une somme de | 1,541,065 98 |
| Id. ordinaires, | 877,934 99 |
| Total en recette, | 2,419,000 97 |
| On établit ensuite une dépense ordinaire de | 794,316 93 |
| Puis on dit qu'il reste disponible une somme de | 1,624,683 04 |

Ce chiffre est imposant, en l'entendant prononcer, il semble que la ville peut tout faire, qu'elle ne doit reculer devant aucune entreprise, enfin qu'elle est assez riche pour augmenter ses dépenses dans des proportions tout-à-fait extraordinaires.

Prenant les choses sous un autre point de vue, on nous dit aussi que la ville a un revenu ordinaire de 877,934 99 et qu'après avoir fortement majoré les dépenses ordinaires, celles-ci ne s'élèvent qu'à la somme de 794,316 93 de sorte que de ce chef il y a un boni de 83,618 06.

Il faut en convenir, Messieurs, des résultats semblables, considérés isolément, sont de nature à faire croire que la situation financière de la ville est tellement prospère que le seul embarras que l'on éprouve est celui de trouver l'emploi des fonds disponibles; en voyant les dépenses divisées, en dépenses ordinaires et en dépenses extraordinaires, on est porté à penser que les premières sont assurées, que toutes ses obligations sont remplies, par la raison que les mots dépenses extraordinaires, semblent indiquer que des dépenses de cette nature ne sont pas d'une nécessité aussi impérieuse, aussi pressante.

Mais il n'en est pas ainsi, MM. Je me hâte de dire que si l'honorable rapporteur a donné à cet égard des explications claires et précises, il n'en est pas moins vrai qu'il y a parmi elles des obligations prises, des approbations données; ainsi ces dépenses que l'on appelle extraordinaires sont impérieuses et obligatoires tout comme les autres: elles ont seulement cette différence malheureuse, qu'étant arriérées, leur exigibilité est plus immédiate.

J'ai dit arriérées, Messieurs, et cette expression est exacte; car pour la plupart de ces dépenses prétendues extraordinaires il y a engagement pris depuis long-temps, et qui plus est, à l'égard de plusieurs articles, les travaux qui en sont l'objet, ont été exécutés.

Il faut donc bien le dire: si les recettes ordinaires offrent sur les dépenses de même nature un boni de 83,618 06, les recettes extraordinaires présentent, par une cruelle compensation, sur les dépenses un déficit de 82,560 90.

Ainsi, sur un budget aussi important que celui de la ville de Liège, il n'y a, pour couvrir toutes les éventualités, qu'un chéfit excédent de 1057 15.

Et gardez-vous d'en douter, MM., il ne peut manquer d'avoir des éventualités, et beaucoup d'éventualités, dans une administration où les besoins sont si multipliés.

M. Despa pense qu'on n'a point tenu assez de compte des non-valeurs; qu'une assez forte portion de recette est d'une réalisation incertaine. S'il arrive qu'elles ne s'opèrent point, comme on l'espère cependant, le chéfit excédent de 1,057 fr. 15 cent., sera loin de suffire à combler le déficit. La force des choses conduira alors à commettre la faute où l'on est tombé, c'est à-dire de voter des dépenses d'avance et sans avoir des recettes pour les couvrir. L'honorable rapporteur a bien annoncé qu'il n'en serait plus ainsi; mais il fallait en administrer la preuve, et on ne l'a point fait.

D'un autre côté, dans les recettes figure le restant d'un emprunt à ouvrir, montant à 334,920 63. Je conviens que les fonds provenant d'un emprunt forment recette, tout comme les autres produits de la ville; mais il est une autre vérité à dire, c'est que de pareilles recettes grevent la ville d'un intérêt annuel et d'un fonds d'amortissement.

Ne concluez pas de mes paroles, Messieurs, que je sois opposé au système d'emprunt; au contraire je préfère ce système à des impositions trop élevées sur le peuple; mais au moins on doit convenir qu'en recourant à ce système, on déballe le défaut de ressources ordinaires; alors n'est-on pas obligé d'employer une grande économie à l'égard de celles-ci, afin de pouvoir trouver dans cette économie, les fonds nécessaires pour couvrir l'intérêt et l'amortissement des sommes empruntées. En procédant d'une manière aussi sage, la ville se trouverait enrichie de monuments utiles et d'embellissements nécessaires sans nuire à sa situation financière.

M. Despa se livre à d'autres considérations qui toutes ont pour objet de recommander la plus stricte économie.

M. Forgeur demande que la séance soit remise, afin qu'il puisse répondre par des chiffres exacts aux arguments du préopinant.

La séance est levée à 8 heures et remise jusqu'à convocation ultérieure.

Depuis quelques jours l'on a, enfin, commencé à payer la descente, qui du nouveau pont, à la rive droite de la Meuse, se dirige vers la Boverie. L'exhaussement que l'on a donné à cet embranchement, en le pavant, y rendrait très facile, une chute dans l'Oarte, puisque cette partie de la route est dépourvue d'un garde-fou. L'on a donc lieu de supposer que MM. les entrepreneurs du nouveau pont ne tarderont pas à établir à ce passage les mêmes moyens de sûreté que ceux qu'ils ont eu soin de placer sur le nouveau pont, en attendant son achèvement.

(Communiqué.)

ECOLE MILITAIRE A LIEGE.

Notre ville va s'enrichir d'un nouvel établissement public. La translation de l'école militaire de Bruxelles à Liège est décidée. L'emplacement seul n'est pas encore fixé. Mais selon toute probabilité l'école sera établie dans les bâtiments qui servent actuellement d'hôpital militaire. Il y a là de belles salles et de vastes terrains qui pourront, à peu de frais, être appropriées aux besoins de l'enseignement.

L'hôpital sera transféré aux Jésuites Anglais actuellement occupés par le dépôt des sapeurs mineurs. On sait qu'avant 1830 l'école militaire, ainsi que la plupart des grands établissements publics, était en Hollande. On l'y avait établie dans le but de faire perdre insensiblement aux jeunes belges qui se consacraient à la carrière des armes, les derniers souvenirs de nationalité militaire qui survivaient à la perte de notre indépendance. Aussi n'en aurions nous jamais obtenu la translation en Belgique. C'est donc encore à la révolution que Liège devra cette institution nouvelle.

Sous le premier ministère de M. Raickem, les chambres portèrent un loi par laquelle on prohiba la sortie, vers le territoire hollandais, de toute espèce de bois de construction. On ne voulait pas fournir à nos ennemis le moyen de faire servir les produits de notre sol à la défense de leurs places fortes. C'était une loi toute de circonstance. Aujourd'hui que le motif de cette prohibition n'existe plus, ne serait-il pas juste de rapporter la loi?

Nous le croyons. En le faisant, on pourrait en même temps satisfaire aux réclamations des constructeurs d'usines et des fabricans de fer qui demandent la levée des prohibitions qui frappent l'entrée des bois étrangers. Nos propriétaires de forêts de leur côté, trouveraient, dans la libre sortie, une compensation aux pertes momentanées qu'en entraînerait cette modification du tarif.

Les pertes d'ailleurs ne seraient pas grandes, car la multiplicité des constructions nouvelles et l'emploi abondant du bois dans une foule de fabrications, ont tellement fait renchérisir cet article, qu'il serait à désirer qu'on le ramenât à un taux plus raisonnable.

Les journaux ont parlé, il y a quelques jours, d'un accident malheureux arrivé à Maestricht. Un ouvrier marié et père de trois enfans, a été renversé par le cheval d'un officier hollandais et est resté mort sur la place. On avait dit que cet officier, qui paraît jouir d'une grande fortune, avait offert, pour toute indemnité, à la veuve et à ses enfans, un florin par semaine. Ce rapport est inexact. L'officier a fait à la veuve une pension de 300 fl. De son côté le général Dibbets a sollicité du gouvernement hollandais un supplément de deux cents florins, qui, à ce qu'on nous assure, a été accordé sans difficulté.

On lit dans le Journal de la Belgique.

« Nous nous étions trop empressés d'accueillir la nouvelle que le gouvernement prussien avait fait la concession du chemin de fer de Cologne à notre frontière. Voici en effet ce que nous lisons dans l'Organe du commerce et l'Industrie de Cologne du 29 janvier :

« Les journaux belges ont traduit avec tant d'empressement ce qui a été dit dans notre numéro du 6 courant, sur la concession du chemin de fer, que le mot très essentiel bruit a échappé à leur attention. Nous n'avons donné cette nouvelle que comme un bruit, et ce n'est sans doute pas autre chose.

Le Précurseur d'Anvers dit au sujet des lignes qu'on vient de lire :

« Tout ce que nous pouvons dire à cet égard, c'est que la nouvelle nous est parvenue directement avant que le journal de Cologne ne l'ait annoncée, que nous avons tout lieu de croire aux inspirations qui nous ont été transmises et que nous espérons qu'un acte officiel nous apprendra bientôt que nos renseignements qui n'ont été puisés dans aucun journal étaient parfaitement exacts.

— On lit dans le Courrier de la Meuse :

« Un journal de cette ville parle d'améliorations importantes sous le rapport de l'art, qu'on se propose de faire à la Cathédrale de Liège, M. Romagnési, de Paris, qui est actuellement ici, a été en effet chargé par Mgr. l'évêque de tracer le plan de ces améliorations, mais rien est encore décidé. Il s'agirait de rétablir et de compléter les parties gothiques de l'architecture du chœur qu'on a supprimées dans le temps, pour y substituer des ornemens qui détruiraient l'harmonie générale de l'architecture de l'église.

On a conçu aussi le projet d'établir l'entrée du temple sous la tour; à la porte qui existe sous le jubé, seraient ajoutées deux autres portes latérales.

On annonce que M. Romagnési qui possède à Paris un établissement où l'on confectionne en carton pierre soit statues, soit décorations ou ornemens d'architecture en tous genres se propose de créer à Liège un établissement semblable. La société du passage Lemonier lui a confié la décoration de cet édifice.

C'est inexactement qu'on dit que trois statues en marbre ont été commandées à M. Geefs pour la nouvelle chaire de vérité qu'on se propose d'élever à la Cathédrale. M. Geefs a été chargé de présenter un projet de chaire.

— La commission des naturalisations a fait imprimer et distribuer la liste de 65 demandes dans l'ordre qu'elle propose pour la prise en considération. On remarque les noms de MM. les professeurs Haus, Garnier, Fuss, Dally, Guillery et Baron.

— Le 27 janvier, le feu a détruit, au hameau de Sart-Marteau, commune de Sart, près de Spa, un vaste bâtiment, construit en pierres et couvert en ardoises, servant de filature, appartenant à M. N. G. Beupain, bourgeois de cette commune, assuré pour vingt mille francs par la compagnie française, qui a pour agent M. D.huis, à Verviers. Tout ce que contenait cet établissement, à l'exception de quelques balles de laine, fort peu de meubles, a été détruit;

de la bâtisse, il ne reste qu'un seul pan de muraille sur pied. M. Jean François Jardon, flâleur, un des locataires, était assuré par la compagnie *Securitas*, d'Anvers, pour une somme de vingt mille fr., pour ses mécaniques, machines, mobilier, laines et récoltes, et M. Edouard d'Olne, aussi flâleur, autre locataire, était également assuré pour 6000 fr. par la troisième compagnie Morel d'Anvers.

Depuis quelques jours on travaille avec tant d'activité au chemin de fer de Malines à Louvain, qu'on espère que l'inauguration pourra avoir lieu le 1^{er} mai prochain. Nous tenons de source certaine que la société veuve Puissant et R. Bornhill, à Marchienne-au-Pont, va, au printemps prochain, adjoindre à son laminoir, qui déjà possède et fenderie et affinerie, trois hauts-fourneaux, une ferblanterie, un atelier de mécanique; de plus elle fera bâtir 40 maisons pour habitations de ses ouvriers, le tout sur un terrain lui appartenant et touchant au sudit laminoir. (M. de la Sambre).

Le nouveau tarif russe a été reçu en Angleterre avec une vive satisfaction. 98 articles, frappés de prohibition seront admis d'après ce tarif, et quelques élevés que soient les droits à percevoir, les fabricans anglais espèrent pouvoir faire pénétrer leurs produits dans l'empire russe.

Parmi les modifications apportées au tarif qui concernent plus particulièrement la Belgique, se trouve l'affranchissement pour six ans de tout droit de douane à l'exportation des semences de navettes, raps ou coza.

M. Ph. Vandermaelen, fondateur de l'établissement géographique de Bruxelles, vient d'être nommé membre des sociétés royales de statistique et de géographie de Londres.

D'après l'annuaire pour 1837 la population de la Hollande au 1^{er} janvier 1836 était de 2,528,367 âmes. Du 1^{er} janvier 1835 au 1^{er} janvier suivant elle s'est augmentée de 23,075 âmes.

Séance publique du conseil communal vendredi et samedi, 3 et 4 février courant, à 5 heures du soir.

CHEMIN DE FER. — ÉTAT DES TRAVAUX.

Les travaux d'art tels que viaducs, ponts, ponceaux et aqueducs sont achevés depuis *Voroux* jusqu'à *Tirlemont*. Le terrassement sur la même ligne est poussé avec beaucoup d'activité; partout où il y a de grandes masses de terre à déplacer, ce déplacement s'effectue à l'aide de wagons roulant sur des rails placés provisoirement; ainsi la continuation des travaux ne peut plus être entravée sur cette grande section, ni par la gelée, ni par des crues mêmes extraordinaires.

Les travaux d'art et de terrassement sont encore plus avancés sur la section de *Tirlemont* à *Louvain*. Quant à la section qui se trouve entre cette dernière ville et *Malines*, elle ne présente aucun de ces accidents de terrain qui puissent en faire prolonger les travaux. Il est donc probable que ces différentes sections seront achevées dans le cours de cette année et que Liège, cette ville industrielle, verra sous peu la fumée noire et épaisse de ses houillères et de ses nombreuses usines; se confondre avec la vapeur des locomotives mises en mouvement sur le chemin de fer.

Il y a deux ans personne ne croyait à un tel prodige, et en effet, pour se faire une idée de l'immensité des travaux d'une route de fer que l'on se figure que cette voie doit être de niveau dans toute son étendue (1), et alors on verra combien les plaines montueuses doivent offrir de ponts, de viaducs, d'arcades, de remblais et d'excavations de nature à étonner le spectateur.

L'utilité des chemins de fer est généralement reconnue; toutefois, ces voies de communication rencontrent encore quelques adversaires dans la classe agricole: les uns se plaignent du morcellement de leurs propriétés et des détours qu'ils devront faire pour arriver aux parties détachées; d'autres disent que la multiplicité des chemins de fer anéantira le roulage et les entreprises de messageries; que cette ruine par contre coup sera funeste à l'agriculture puisque c'est elle qui alimente en chevaux, foin et avoine ces deux branches d'industrie.

Pour ce qui est du morcellement des propriétés et de la gêne qui en résultera pour la culture, on peut répondre que les routes ordinaires présentent les mêmes inconvénients; que d'un autre côté les prix d'achat étant fort élevés, les propriétaires, par cette même élévation, sont indemnisés de la dépréciation résultant des morcellements. Tous les chemins vicinaux sont du reste maintenus et des arcades et des viaducs sont construits pour en faciliter l'usage là où il existe des excavations et des remblais de nature à empêcher la circulation.

Maintenant, quant aux résultats des chemins de fer, que les agriculteurs appréhendent relativement au roulage et aux entreprises de messageries, on peut affirmer que les craintes qu'ils suggèrent sont fort exagérées. Les transports sur le chemin de fer auront lieu avec rapidité et économie, circonstances, il est vrai, qui feront préférer les wagons au roulage et aux diligences, dans tous les cas où cette préférence sera possible. Mais en revanche, quel mouvement n'imprimeront pas à l'industrie les nouvelles voies de communication? L'exploitation du minerai, de la houille, de la pierre calcaire, sera beaucoup plus considérable! ces trésors que recèle le sein de la terre devront, avant d'être expédiés sur le chemin de fer, subir de nombreux déplacements qui ne pourront s'opérer que par le roulage.

Tous les jours et à toute heure, les dépôts recevront une masse de marchandises et de denrées coloniales et continentales ayant d'autres destinations que la direction des chemins de fer. Eh bien! qui transportera ces denrées et ces marchandises? le roulage et les diligences. Un nombre prodigieux de voyageurs indigènes et étrangers, circuleront également sur nos chemins de fer. La plupart s'arrêteront aux dépôts, pour de là se rendre dans toutes les directions. Or, la route de fer ne satisfait guère, même par ses embranchemens, à tous les besoins de ces voyageurs; force leur

fera donc de se servir des diligences pour arriver à leur destination.

On peut conclure de l'ensemble de ces considérations, que les messageries et le roulage emploieront tout autant de chevaux qu'avant l'existence des chemins de fer.

Dans un deuxième article, je me propose de prouver que l'agriculture jouira, tout aussi bien que l'industrie, des bienfaits de ces importantes voies de communication.

L. M.

HOUILLÈRES. — EXPLOITATION.

M. Nothomb, ministre des travaux publics vient de fournir à la chambre des représentants les données statistiques suivantes, sur les mines:

Arrondissement de Mons et de Tournay: Mines concédées, 23 concessions; mines exploitées sans concession régularisée, 47 exploitations. Arrondissement de Charleroy: Mines concédées, 35 concessions; mines exploitées sans concession, 50 exploitations. Province de Namur: 57 concessions. Province de Luxembourg: 2 concessions. Liège et Limbourg, rive gauche de la Meuse, 28 concessions, 24 exploitations. Liège et Limbourg, rive droite de la Meuse: 30 concessions dans la province de Liège, et 3 dans le Limbourg, 19 exploitations. Arrondissement de Huy: 14 concessions et 14 exploitations.

Les demandes en concession, en extension ou en maintenance, c'est-à-dire les affaires à traiter, offrent, la récapitulation suivante:

Pour les 4 provinces de Hainaut, Namur, Luxembourg et Liège: 61 demandes en concession de mines de houille; 75 demandes en extension de concession de mines de houille; 88 demandes en maintenance de concession de mines de houille; 2 demandes en concession de mines de houille, fer et plomb; 1 demande en extension de concession de mines de houille et de schiste alumineux; 1 demande en concession de houille, alun, manganèse, etc.; 1 demande de concession de terre houille, calamine, fer, pyrite, alun et soufre; 1 demande en concession de houille et autres minerais; 31 demandes en concession de mines de fer; 1 demande en extension de concession de mines de fer; 15 demandes en concession de mines de fer, plomb et houille; 4 demandes en concession de mines de fer et de plomb; 5 demandes en concession de mines de fer et autres minerais; 1 demande en concession de fer carbonaté lithoïde; 1 demande en concession de fer carbonaté et terreux; 1 demande en concession de mine de plomb; 1 demande en rétrécissement de concession de mine de plomb; 1 demande en concession de mine de soufre et plomb; 3 demandes en concession de calamine et pyrite, 1 demande en concession de calamine, fer et plomb; 1 demande en concession de calamine, plomb et terre pyriteuse; 1 demande en concession de calamine et cuivre; 1 demande en concession de calamine, plomb, houille, etc.; 2 demandes en concession de pyrites; 1 demande en concession de mines d'argent et de cuivre; 1 demande en concession de cuivre, fer et plomb; 1 demande en concession de mine d'alun; 2 demandes en concession de mines d'alun, houille, manganèse, pyrite, soufre, etc.; 1 demande en concession de manganèse et autres minerais; 1 demande en concession de manganèse, fer carbonaté, etc. — Total 307.

Ce total ne comprend pas les affaires en instruction lorsque la révolution a éclaté et dont les dossiers sont encore à La Haye; voici le tableau séparé de ces affaires; 82 demandes en concession de mines de houille; 42 demandes en extension de concession de mines de houille; 3 demandes en maintenance de concession de mines de houille; 20 demandes en concession de mines de fer; une demande en concession de minerais de fer carbonaté; 1 demande en concession de mines de fer, plomb et calamine; 1 demande en concession de mines de fer et plomb; 4 demandes en concession de mines de plomb; 2 demandes en extension de concession de mines de plomb; 1 demande en concession de mines de cuivre; 1 demande en concession d'antimoine; 1 demande en concession de manganèse. — Total 159.

Il est probable que la plupart des intéressés n'attendent que l'organisation du conseil des mines pour renouveler leurs demandes.

quantités extraites ont été relevées comme suit:

| | Dist. de MONS | CHARLEROY. | ENSEMBLE. |
|-------------------|---------------|------------|-----------|
| 1830 tonneaux | 1,458,216 | 455,461 | 1,913,677 |
| 1831 | 1,207,114 | 557,896 | 1,765,010 |
| 1832 | 1,197,770 | 539,809 | 1,737,579 |
| 1833 | 1,420,711 | 724,419 | 2,145,130 |
| 1834 | 1,377,064 | 785,817 | 2,162,881 |
| 1835 | 1,422,035 | 803,077 | 2,245,112 |
| 1836 (9 pr. mois) | 1,201,660 | 626,079 | 1,827,739 |
| 1836 (ann. ent.) | " | " | 2,446,786 |

Le ministre de l'intérieur n'a reçu aucun renseignement concernant la 2^{me} division; dans la 3^{me}, comprenant les provinces de Liège et de Limbourg, l'extraction en mètres cubes ou tonnes a été en grosse houille et charbon plus ou moins gailleux:

| | |
|---------------------------------|---------|
| En 1831 de | 455,536 |
| En 1832 de | 461,873 |
| En 1833 de | 508,405 |
| En 1834 environ de | 520,000 |
| En 1835 de | 591,931 |
| En 1836, neuf premiers mois, de | 465,000 |

Voici les variations de prix qu'elle a subies depuis 1830, par tonneau et en francs:

| | En 1830 | 1831 | 1832 | 1833 | 1834 | 1835 | 1836 |
|-----------|---------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Grosse | 14 60 | 14 26 | 13 26 | 11 66 | 12 66 | 12 66 | 14 56 |
| Gailleuse | 9 77 | 9 31 | 8 26 | 7 30 | 8 02 | 8 02 | 9 63 |

Le grand nombre de hauts fourneaux élevés dans le district de Charleroy depuis quelques années, la prospérité et l'extension des verreries, l'ouverture du canal et le rétablissement des ex-éditions vers la Hollande ont occasionné sur les houilles de ce district une hausse véritablement énorme, ainsi que le constate le relevé suivant des prix de la houille gailleuse grasse, collante, propre au coak, et de la houille

non collante, propre aux verreries et au chauffage domestique:

| | En 1830 | 1831 | 1832 | 1833 | 1834 | 1835 | 1836 |
|-------------|---------|------|------|------|------|------|-------|
| Gr. colante | 7 97 | 7 37 | 7 05 | 7 48 | 8 19 | 8 19 | 13 75 |
| Non colante | 5 50 | 5 50 | 5 50 | 6 60 | 6 87 | 7 00 | 11 00 |

On dit que depuis quatre mois ces deux espèces de houille ont encore éprouvé une nouvelle hausse de 1 fr 30 par 1,000 kilos.

Dans la 3^e division des mines (Liège et Limbourg) la hausse a été sensible, mais bien moins cependant que dans le district de Charleroy. Les prix pour la 3^e division ont été établis comme suit:

| | En 1830 | 1831 | 1832 | 1833 | 1834 | 1835 | 1836 |
|----------------------------|---------|------|------|------|------|------|-------|
| Gr. men. 1 ^{re} . | 13 00 | 9 80 | 8 60 | 9 60 | 9 60 | 9 90 | 14 00 |
| Maig. menu | 7 60 | 6 30 | 5 30 | 6 22 | 6 50 | 7 00 | 9 90 |

ARRÊTÉ ROYAL.

Léopold, roi des Belges, A tous présents et à venir, salut. Reçu notre arrêté du 31 mars 1833, qui, par modification aux dispositions du décret du 23 juin 1806, a permis aux voitures de roulage et des messageries de transporter, pendant le terme d'une année, des charges plus fortes que celles fixées par ce décret; Reçu nos arrêtés des 16 avril 1834, 16 février 1835 et 9 mars 1836, qui ont successivement prorogé celui du 31 mars 1833, qui est exécutoire jusqu'au 1^{er} avril 1837;

Considérant que l'expérience de l'hiver dernier a démontré que le maintien des dispositions de cet arrêté a causé, en général, aux routes des dégradations graves et que sur plusieurs points la sûreté des communications a été compromise;

Considérant que la conservation des routes, les intérêts du commerce et la sûreté des voyageurs réclament la révocation immédiate de notre arrêté précité du 9 mars 1836 maintenant jusqu'au 1^{er} avril 1837 celui du 31 mars 1833;

Sur la proposition de notre ministre de l'intérieur;

Nous avons arrêté et arrêtons: Art. 1^{er}. Est révoqué notre arrêté du 9 mars 1836, maintenant jusqu'au 1^{er} avril 1837, celui du 31 mars 1833; en conséquence, les dispositions du décret du 23 juin 1806, en matière de chargement de voitures de roulage et de messageries, deviennent de nouveau obligatoires.

Nous nous réservons néanmoins, d'accorder ultérieurement au roulage plus de facilités pour la saison d'été.

Art. 2. Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 28 décembre 1836.

Signé LÉOPOLD.

Par le roi: Le ministre de l'intérieur, Signé DE THEUX. Pour copie conforme: Le secrétaire communal, DEMANY.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui jeudi 2 février 1837, la 3^{me} représentation de DON JUAN D'AUTRICHE, drame en cinq actes, précédé du premier acte de la PRISON D'EDIMBOURG, opéra comique, musique de Carafa. Entre la première et la seconde pièce l'orchestre exécutera une ouverture.

Incessamment la deuxième représentation de M. Bernard-Léon romise pour cause d'indisposition.

ÉTAT CIVIL DE LIEGE, DU 1^{er} FÉVRIER.

Décès: 1 fille, 2 garçons, 1 homme; savoir: Mathieu Blavier, âgé de 80 ans, drapier, rue en Bèche, époux en secondes noces de M. Joseph Escalier.

Le directeur du trésor dans la province de Liège informe les intéressés que le paiement des intérêts de cautionnement du deuxième semestre 1836, est ouvert à son bureau.

ANNONCES.

LUNDI 6 FÉVRIER

BAL

AU PETIT SANS-SOUCE, SUR AVROY.

Chez le même il y a plusieurs CHAMBRES A LOUER.

HUITRES ANGLAISES chez TART, derr. Hôtel de Ville.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

POISSONS de MER très frais, au Moridne, rue du Stockis.

Nouveaux RIVETS et CABILLAUX, ELIBOTTES, FLOTTES; HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue Souv. Pont.

CABILLAUX, RIVETS, HUITRES ANGLAISES, HARENGS et ANCHOIS nouveaux, chez PERET, rue Ste. Ursule.

BON VIN DU PAYS à 17 cents la bouteille, 1^{re} cuvée à 25 cents, Hors-Château, n° 459, derrière la Fontaine St-Jean, à la Grosse Bouteille. 177

UN BON OUVRIER CHAUDRONNIER, cédibataire, connaissant la partie des pompes, peut s'adresser à Hocheporte. n° 790. 53

A LOUER UNE JOLIE MAISON composée de 7 pièces à feu, avec de GRANDS JARDINS, située aux Weines. S'adresser au n° 130, rue Hors Château. 146

(1) Les plans inclinés sont de rares exceptions.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

La Commission des Concerts de Carême a l'honneur de prévenir qu'un abonnement est ouvert pour les personnes étrangères à la Société.
Le prix de l'abonnement, pour les trois Concerts, est de douze francs, et la liste en est déposée chez le concierge.
Le secrétaire, P. J.

A LOUER présentement ou pour mars prochain, UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE ET PROPRES A TOUT COMMERCE, avec fournil, écurie, et un jardin de soixante neuf perches garni d'arbres à fruits de différents espèces, agréablement située à Fragnée, près du Casino, n° 875.
S'adresser pour voir la maison et conditions au commencement du quai d'Avroy, n° 562.

VENTE.

MAISON ET JARDIN.

En l'étude de M^e BERTRAND, notaire à Liège, il sera procédé, le 10 février 1837, à 10 heures du matin, à la vente aux enchères D'UNE MAISON SITUÉE A LIÈGE, rue Pierreuse, n. 180, avec 2 1/2 verges grandes de jardin, ouissant de la plus belle vue.

VENTE POUR CAUSE DE PARTAGE.

Le 16 février courant, à deux heures de relevée, les enfants WEGIMONT, feront vendre, aux enchères publiques, en l'étude et par le ministère de M^e VARLET, notaire à Byvne,

UN BEAU BIEN

consistant en bâtimens d'habitation et d'exploitation, jardin, vergers, prés et terres formant un seul gazon de trois bonniers dix verges grandes environ, sise en lieu dit Bois Jean le Meunier, près de la cour des Frenaux, COMMUNE DE FLÉRON. — S'adresser audit notaire. 169

VENTE

D'UN SUPERBE MOBILIER DE FERME.

LUNDI 20 février 1837, à 10 heures précises du matin, pour finir en un jour, M. CAJOT, cessant l'exploitation de la ferme de KINKEMPOIS, sise en la commune d'Angleur, y fera vendre aux enchères publiques, sous la direction et à la recette de M^e RADELET, notaire à Ougrée, le meuble meublant et objets mobiliers qui s'y trouvent, savoir : cinq bons chevaux; de l'âge de 4 à 6 ans, 12 bêtes à cornes, desquelles 6 vaches pleines, 5 genisses et un beau taureau d'un an, charriot, tombereaux, charrettes, dont une de bras-seur, attirails de labour et de grange, 12,000 k. de pommes de terre et généralement tous les meubles meublans.
A CREDIT. 34

A VENDRE LA MOITIÉ INDIVISE

DANS TROIS BELLES MAISONS, SISES A LIÈGE, RUE ROYALE,

Portant les n. 923, 924, 925.
S'adresser au notaire GILKINET, à Liège. 107

LOCATION DE CABRIÈRES.

Le LUNDI 6 février 1837, à dix heures du matin, les bourgmestre et échevins feront procéder à la mairie de Chokier,

A LA LOCATION PUBLIQUE

DES

CARRIÈRES

Appartenant à la susdite commune.

Ces rochers sont propres à l'extraction de pierres de tailles et de moellons à l'usage des hauts fournaux, et par leurs positions à proximité de la Meuse et à côté d'une route qui communique avec la Hesbaye, ils conviennent à l'établissement d'un four à chaux.
Le cahier des charges est déposé à la mairie dudit Chokier. 160

VENTE PUBLIQUE

D'UN BEAU MOBILIER DE FERME, A WIHOGHE, CANTON DE GLONS.

VENDREDI et SAMEDI 10 et 11 mars 1837, à 10 heures du matin, M. HERMAN, cessant l'exploitation de la ferme qu'il occupe à Wihoghe, y fera vendre aux enchères publiques, sous la direction du notaire FRANCKEN, 14 BEAUX CHEVAUX dont 8 hongres propres au roulage et à la diligence, 2 JUMENTS servant au cabriolet et à la selle, et une JUMENT avec son poulain; 25 bêtes à cornes; 27 cochons, 120 bêtes à laines; 2 charriots dont un à jantes larges, 3 charrues, rouleaux, herbes, traits, chaînes, instrumens de grange et autres objets.
A CREDIT.

ORDRE DE LA VENTE.

Le 1er. jour on vendra les chevaux, vaches et attirails de labour.
Le deuxième, les autres objets. 184

VENTE SUR FOLLE ENCHÈRE.

Les héritiers de M. le chanoine RANSONNET font savoir que par le ministère de M. BERTRAND, notaire à Liège, et par devant M. le juge-de-peace des cantons Sud et Ouest de cette ville, en son bureau rue Mont-Saint-Martin, il sera procédé le seize février 1837, à 2 heures de l'après-midi, à la revente sur folle enchère des 3 rentes ci-après, savoir :

1er. lot. UNE RENTE annuelle et perpétuelle de 894 litres 418 millilitres (3 muids 6 setiers) d'épeautre libre de retenue, due en vertu de bail à rente par Jacques Joseph Renson, propriétaire à Grace.

2e. lot. L'USUFRUIT D'UNE RENTE de 385 francs et douze centimes, due par M. Rongé, en vertu de bail à rente.

3e. lot. ET L'USUFRUIT D'UNE RENTE de 118 francs et 50 centimes due par Mad. Labye.]

Les titres sont déposés en l'étu de du dit notaire. 179

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que le mercredi quinze février, à dix heures, il exposera en vente, en son étude, rue Féronstrée, N. 569.

1^e UNE BONNE MAISON DE COMMERCE,

avec cour, jardin et bâtiment derrière, située à Liège, faubourg Ste.-Marguerite, portant le N. 431 et l'enseigne du Soleil d'Or.

2^e ET UNE MAISON SITUÉE A MONTEGNÉE, vis-à-vis de l'église, avec un jardin assez près dans la ruelle des Mavis.

S'adresser audit M^e DUSART, notaire. 128

IMMEUBLES

SITUÉS A TONGRES, A VENDRE.

Le 13 FEVRIER 1837, à 11 heures du matin, M^e DUSART, Notaire à Liège, vendra aux enchères en son étude, rue Féronstrée, N° 569.

1^o UNE PIÈCE DE PRÉ, contenant environ 46 ares, plantée de 200 à 230 peupliers de canada, de 15 à 20 ans.
2^o ET UNE PIÈCE DE TERRE LABOURABLE de 22 ares, joignante à la précédente.

Ces deux pièces sont situées en la commune de TONGRES, au lieu dit Overheim, et joignant au chemin de Tongres à Nederheim, aux hospices dudit lieu, et à M. Voncken. Elles sont libres de charges et on accordera toute facilité pour le paiement.
S'adresser audit notaire, pour voir les conditions. 127

A VENDRE

UNE BELLE ET SPACIEUSE MAISON,

SISE A LIÈGE, RUE HORS CHATEAU, n. 478, connue ci-devant sous le nom de l'hôtel de la cour de Londres, ayant porte cochère.

Cette maison en fort bon état, est appropriée à la location de divers quartiers qui produisent un revenu considérable.

A vendre également UN BEAU PIANO.

S'adresser au notaire GILKINET, à Liège. 108

PROGRAMME

DU CONCERT

QUI SERA DONNÉ LE 3 FÉVRIER,

A LA SALLE ST JACQUES

PAR ETIENNE SOUBRE,

PREMIÈRE PARTIE.

1. Fantaisie pour grand orchestre, par E. Soubre.
2. Air des *Gueux des Bois*, opéra inédit, composé par Et. Soubre, chanté par M. L., amateur.
3. Grand septuor militaire, composé par Hummel. La partie de piano sera exécutée par M. L. Ledent.
4. Air du Maître de Chapelle, chanté par M. P., élève du Conservatoire.
5. Septuor des Huguenots, chanté par MM., amateurs

DEUXIÈME PARTIE.

1. Ouverture des Brigands (drame de Schiller), composée par Etienne Soubre.
2. Piff Paff, chanson Huguenote par Meyerbeer, chanté par M. B., amateur.
3. Chœur des Bohémiens, composé par Et. Soubre et chanté par MM., amateurs.
4. Le Moine, scène de Meyerbeer, chantée par M., amateur.
5. Grande fantaisie pour piano solo, sur des motifs de Bellini, composée par S. Thalberg, exécutée par M. Ledent.
6. Amour. — Lucciola, romances composées par Etienne Soubre et chantées par M. V., amateur.
7. Grand chœur de la Norma, de Bellini, chanté par MM., amateurs et élèves du Conservatoire.

On d'avance peut se procurer des billets au Conservatoire ou rue de l'Étève, n° 716.

Prix de souscription : 3 francs.

A LOUER

HABITS ET COSTUMES

DE CARNAVAL.

On trouve chez LOUIS POITRON, rue Jamin St-Rock, N. 324, vis-à-vis l'hôtel des Messageries, rue Souverain-Pont, un bel assortiment d'habits et costumes de Bal; savoir :
Beaux Dominos en soie et percale, tout neuf; Habits; Gilets et Galottes d'avocats, en velours, en soie et en satin; Habits de vieille femme en soie et en coton; Habits de paysan; chapeaux d'homme et de femme, ancien modèle, etc., etc.

BOURSES.

PARIS, LE 31 JANVIER.

| | | | |
|------------------------|---------|-----------------------|---------|
| Cinq pour cent, . . . | 109 20 | Esp. D. diff. s. int. | 00 0/0 |
| Trois pour cent, . . . | 79 75 | • D. pas. s. int. | 6 7/8 |
| Act. de la B. de Fr. | 2442 50 | Belgia. Empr. 1832 | 403 0/0 |
| Napl. Cert. Falc. | 98 50 | Banque de Belg. | 4352 50 |
| Esp. Ardoin 1834. | 25 1/4 | | |

LONDRES, LE 30 JANVIER.

| | | | |
|-------------------------|---------|--------------------|---------|
| 3 1/2, consolidés . . . | 89 7/8 | Espagne. Cortés. | 25 7/8 |
| Bel. em. 1832 C. D. | 102 1/2 | Différées. | 42 3/8 |
| Holl. Dette active. | 54 1/8 | Passives. | 7 3/8 |
| Portugais, 5 p. c. | 48 1/4 | Russie. | 000 0/0 |
| Id. 3 p. c. | 30 3/4 | Bésil. Empr. 1834. | 86 0/0 |

AMSTERDAM, LE 31 JANVIER.

| | | | |
|---------------------|---------|-----------------------|---------|
| Holl. Dette active. | 104 3/8 | Inscr. au gr. livre. | 66 3/4 |
| Dito 2 1/2. | 55 7/8 | Certif. à Amst. | 95 1/2 |
| Différée. | 00 0/0 | Pologne. L. fl. 500f. | 41 0/0 |
| Billet de change. | 22 7/8 | Lots de Rd. 50 f. | 413 1/4 |
| Syndic. d'amort. | 94 5/8 | Espagne. E. Ard. | 23 4/8 |
| • 3 1/2. | 78 0/0 | Dito grd. | 23 5/8 |
| Soc. de comm. P. B. | 182 0/0 | Dette différ. anc. | 8 3/4 |
| • nouvelle. | 89 3/4 | • nouv. | 42 0/0 |
| Russie, H. et Cr. 5 | 104 0/0 | • passive. | 7 1/8 |
| • 1829, 5 | 104 1/2 | Autriche. Métal. 5. | 100 1/8 |

ANVERS, LE 1er. FÉVRIER.

| | | | |
|----------------------|-----------|---------------------|---------|
| ANVERS. Det. activ. | 105 0/0 | NAPLES. Cert. Falc. | 92 1/2 |
| • Det. différ. | 44 0/0 | ÉTAT-RO. Lev. 1832. | 000 0/0 |
| Emp de 48 mill. | 100 1/2 | • An. 1834. | 101 0/0 |
| HOLL. Dette active. | 00 | | |
| Rente remboursab. | 97 1/4 | | |
| Autriche. Métall. | 103 1/2 | | |
| Lots de fl. 100. | 000 | | |
| • de fl. 250. | 425 0/0 | | |
| • de fl. 500. | 704 | | |
| Polog. Lots fl. 330. | 119 1/2 | | |
| • fl. 500. | 140 1/2 | | |
| BRESIL. E. à L. 1834 | 85 5/8 | | |
| ESPA. Emp. 1834. | 24 23 7/8 | | |
| D. dif. 1834. | 0 0/0 | | |
| Dit. p. 1834. | 0 0/0 | | |
| Dette diff. | 8 3/4 | | |

CHANGES.

| | | |
|-----------------------------------|-----------|---|
| Amst., c. jours. | 114 0/0 | P |
| Rotterdam, idem. | 114 0/0 | P |
| Paris, idem. | 113 p. | P |
| • 2 mois. | 314 0/0 | P |
| Lond. p ^r Estr. c. j. | 39 1/4 | P |
| • 2 mois. | 39 6 1/2 | P |
| Hain. p ^r 40 HB. c. j. | 35 1/4 | P |
| • 2 mois. | 35 0/0 | P |
| Bruxelles et Gand. | 114 p. c. | P |

RESUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 4er. FÉVRIER 1837.

Les fonds Espagnols ont été très fermes à notre bourse. — Ardoin ouvert 23 5/8 3/4 7/8 et reste 24 argent au comptant.
Primes à un mois 26 p. c. dont 1 p. c. cours.
On a fait beaucoup d'affaires.

BRUXELLES, LE 1er. FÉVRIER.

| COURS | | ACTIONS. | |
|---------------------|---------|------------------------|---------|
| Emp. Rotsch. | 100 3/8 | P Act. Société Gén. | 740 0/0 |
| Fin cour. | 100 3/8 | P Act. de la S. de C. | 131 0/0 |
| Pr. 1 m. d. 1. | 000 0/0 | P Act. la B. de B. | 131 0/0 |
| • 1836, 4 1/2. | 92 5/8 | P Act. C. Sam. et O. | 106 0/0 |
| Fin cour. | 00 0/0 | P Act. des Hauts-F. | 149 0/0 |
| • pr. 1 m. d. 1. | 00 0/0 | P Act. Charb. Flenn. | 000 0/0 |
| Dette activ. 2 1/2. | 53 0/0 | P Act. Banq. fonc. | 400 0/0 |
| E. de la ville 1832 | 000 0/0 | P Act. Ch. H. et W. | 000 0/0 |
| Dette active holl. | 53 1/2 | P Act. Ch. Sclission. | 000 0/0 |
| Rente domaniale | 96 3/4 | P Act. Entr. Indust. | 420 1/2 |
| BRESIL 1834. | 85 3/4 | P Act. Ch. Lev du F. | 106 1/2 |
| AUTRICHE. Métall. | 103 3/4 | P Act. S. d'Ougrée. | 000 0/0 |
| ROME. 1832. | 100 3/4 | P Act. S. Sars-Louch. | 000 0/0 |
| NAPLES. Falconnet | 92 1/4 | P Act. Che. de fer. | 00 0/0 |
| • Banque Tav. | 00 0/0 | P Act. S. de Venues. | 000 0/0 |
| PORT. Dona Maria. | 00 0/0 | P Act. bat. à V. Anv. | 0 0 0/0 |
| ESPA. Ard. 1834. | 23 5/8 | P Act. S. St. Léona. | 000 0/0 |
| • Fin cour. | 00 0/0 | P Act. S. Chatelin. | 000 0/0 |
| • gros pièces | 00 0/0 | P Act. S. Verreries. | 000 0/0 |
| • pr. 1 m. d. 1. | 25 1/2 | P Act. Ecl. gaz. rés. | 94 0/0 |
| • différée 1834. | 00 0/0 | P Act. S. Raffinerie. | 420 0/0 |
| • anc. | 0 0/0 | P Act. Serr. Charl. | 000 0/0 |
| • dette passive. | 00 0/0 | P Act. Expl. l'Espér. | 112 0/0 |
| | | P Act. des Brasseries. | 000 0/0 |
| | | P Act. Librairie H. | 000 0/0 |
| | | P Act. Typogr. W. | 000 0/0 |
| | | P Act. Fabr. de fer. | 000 0/0 |
| | | P Act. Fabr. Tapis. | 000 0/0 |
| | | P Act. Mutual. ind. | 111 1/2 |
| | | P Act. C. de Bruges | 404 1/2 |
| | | P Act. H. F. Monc. | 000 0/0 |

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 1er. FÉVRIER.

Le brick français Carlisle, venant du Havre, chargé de café et colon.

PLACE D'ANVERS, LE 1er. FÉVRIER.

Café. — On a cité aujourd'hui les ventes suivantes : environ 500 balles Batavia de 33 à 33 1/4 cents; 200 dito Brésil ord. à 31 et 50 dito dito à 32 1/4 cents, et une petite partie de Havane à prix inconnu.

Tabac. — Une partie de Kentucky a trouvé preneur à prix secret.

H. LIGNAC, Impr. du Journal, n° 622, rue du Pot d'Or, à Liège.